

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 30 septembre 2025

N° VA_DEL2025_134

Objet : Mise à jour des droits d'occupation du domaine public applicables aux activités à caractère commercial et artisanal (hors marchés et fêtes foraines), aux manifestations sur les espaces publics S7 et S9, aux emprises de travaux, pour le stockage d'engin et matériel professionnel et pour les trottinettes électriques et vélos à assistance électrique en libre service

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Jean-Michel MOLLE, Florence COLIN, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Delphine HERENT, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Yohan TISON, Mariam DEDEKEN, Charlène MARTIN, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT étant excusé.

Les permis de stationnement accordant autorisation d'occuper temporairement le domaine public communal ou communautaire sont accordés par le Maire. En application des articles L2213-6 du Code général des collectivités territoriales et L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, ils donnent lieu au paiement d'une redevance.

Par délibération n°VA_DEL2024_162 en date du 5 novembre 2024, il avait été proposé de prendre un seul acte pour décliner les différents tarifs par nature d'occupation. Cette fusion permet ainsi une meilleure lisibilité de l'ensemble des tarifications applicables à l'occupation du domaine public.

Il est proposé aujourd'hui de retirer de l'annexe les tarifications concernant la cafétéria de la piscine du Triolo et les structures légères fixes propriété de la Ville destinées à des activités de restauration, afin de permettre une réévaluation des redevances tenant compte des indices publiés par l'INSEE. Cette disposition sera inscrite dans les conventions d'occupation du domaine public associées.

Après avis de la Commission Plénière du jeudi 18 septembre 2025, Il est proposé aux membres du conseil d'approuver la mise à jour des tarifications, ci-jointes, applicables à l'occupation du domaine public.

**Politique publique (domaine-action-activité) : 05.0.0 Développement éco. -
Moyens Généraux**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des
présents et des représentés cette proposition.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Violette SALANON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 6 octobre 2025 à la porte de la mairie et
publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et
R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250930-214242-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 2 octobre 2025

ANNEXE – DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Activités commerciales et artisanales (hors marchés et fêtes foraines)

INTITULE	EXEMPLES non exhaustifs	PAR	UNITE	TARIFICATIONS
Installation mobile pour l'exploitation d'activités commerciales de toute nature (hors foodtruck, manifestations commerciales réunissant les producteurs et artisans locaux)	Prospection commerciale, publicitaire Ventes de Produits divers (Boissons – confiseries – glaces – friteries – commerces – accessoires...)	JOUR	Forfait par emplacement, par installation	30 €
		MOIS		100 €
Manifestations commerciales réunissant les producteurs et artisans locaux	Agriculteurs, producteurs, artisans locaux	JOUR	Mètre linéaire	1,50 €
Structure légère fixe installée par l'exploitant pour toute activité commerciale	Ventes de Produits divers et accessoires (Boissons – confiseries – glaces – friteries – commerces – accessoires...) et de prestations	MOIS	Forfaits selon surfaces occupées pour exploitation commerciale (toutes surfaces cumulées) - Jusque 15 m² - De 15 à 25 m² - Au-delà de 25 m²	100 € 120 € 160 €
Distributeur automatique de toute nature (autre que bancaire et hors marché public)	Appareil non réfrigéré simple, réfrigéré simple et multifonctions	AN	Forfait fixe par distributeur	Forfait fixe de 1035,90€/an soit forfait fixe de 86,33€/mois
Activités commerciales de toute nature et privatisation sur les parkings C2 bus, S4, S5, S7, S9, hors cirques et tournages de films	Exposition vente de voitures, foires commerciales, privatisation parking ...	JOUR	Forfait/parking	1 500,00 €
Stationnement Taxi	Payable en début d'année pour l'année entière	AN	Forfait par véhicule (révision possible par délibération du conseil municipal, tel qu'indiqué dans l'arrêté)	68,90 €
Etalages divers sur la voie publique attenante au commerce, sans emprise au sol	Fleurs, fruits et légumes, rôtisseries...	JOUR	m²	0,45 €
		MOIS	m²	3 €
		AN	m²	10 €
Terrasse non couverte	Restaurants, cafés	AN	m²	10 €
		MOIS	m²	1,5 €
		JOUR	m²	15 €
Portique de lattes de signalétique de proximité		AN	Unité	60,35 €
Chevalet, panonceau, présentoir et assimilé	De presse publicitaire, porte menu ...	MOIS	Unité	5 €
		AN	Unité	15 €

Foodtruck		HEBDO / CRENEAU	Unité (prix par créneau dégressif en fonction du nombre de créneaux/semaine)	15 € pour 1 créneau /semaine 12 € le créneau pour 2 créneaux / semaine 10 € le créneau pour 3 créneaux et + / semaine 30 €/créneau occasionnel
Conteneur de récupération	Vêtements, livres ...	MOIS	Unité	3 €
		AN		10 €
Tournage de film	Frais de gestion	FORFAIT		300 €
	Occupation parking public avec privatisation	JOUR	m²	0,40 €/m²/j
	Occupation du domaine public	JOUR	Mètre	1 €/m/j
	Fermeture de voie (si accord)	HEURE	Forfait	100€/h

Manifestations espaces publics S7 et S9 (cirques et manifestations non commerciales)

Utilisation des parkings	S7 ou S9 plus de la moitié du parking/jour	S7 ou S9 moins de la moitié du parking/jour
Pour les cirques	1 000 €	500 €
Pour les manifestations non commerciales (hors installations mobiles commerciales accessoires qui s'ajoutent le cas échéant selon la tarification « activités commerciales et artisanales »)	500 €	250 €

Emprise de travaux réalisés par les entreprises

Emprises de chantier, bases de vie et de stockage de matériaux et toutes autres installations sans ancrage au sol ...	0,40 €/m²/jour
Bennes, échafaudages, ...	0,40 €/m²/jour
Grues, grues mobiles, véhicules de chantier, ...	0,40 €/m²/jour
Conduite ou câble aérien en occupation temporaire	0,40 €/ml/mois

Stockage d'engin et matériel professionnel

Description	Par	Tarification
Stockage d'engin et matériel professionnel – tarification en fonction de la surface occupée	Jour	1€/m²
	Mois	6€/m²
	An	50€/m²

Trottinettes électriques et vélos à assistance électrique en libre service

Description	Par	Tarification
Tarification par engin en libre-service (trottinette ou vélo à assistance électrique)	An	20 €

Frais de régularisation

Description	Par	Tarification
Frais de régularisation de dossier après mise en demeure restée infructueuse plus d'un mois en sus des droits d'occupation	Dossier	50 €

Toute fraction de jour, de mois, d'année est comptée pour un entier.

La superficie sera arrondie à l'entier supérieur ou inférieur selon les règles de l'arrondi.